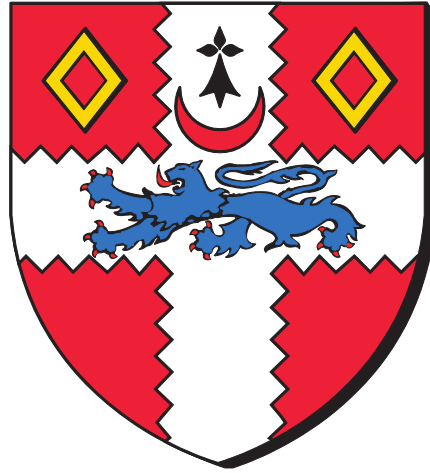


ARZANO
finistère



Conseil Municipal du 29 avril 2019

1°) Travaux de réaménagement de la bibliothèque	4
2°) Admission de sommes en non-valeur	9
3°) Modification des statuts de Quimperlé Communauté : transfert de la compétence "actions en faveur des personnes âgées" au CIAS de Quimperlé Communauté	10
4) Questions diverses.....	11
a) Services Techniques.....	11



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf du mois d' avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, AUFFRED Marie, BERNARD Isabelle, CLAVIER Nathalie, DANIEL Stéphane, EVENNOU Jean-Luc, GRANGER Marie-Christine, HELOU Annie, LE GLEUT Jean-Paul, TANGUY Patrick.

Absents : DUJARDIN Laurent, LAVISSE Clotilde, THIERY Michelle et VALEGANT Jacques ayant respectivement donné procuration à TANGUY Patrick, BORRY Anne, LE GLEUT Jean-Paul et DANIEL Stéphane.

Monsieur Jean-Luc EVENNOU est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance en indiquant qu'il n'est pas dans les habitudes du conseil de se réunir un lundi et précise que la date de la présente réunion a été définie pour tenir compte d'impératifs liés au projet de réaménagement de la bibliothèque, notamment pour des délais de transmission des demandes de subventions.

Madame le Maire prie le Conseil d'excuser l'absence de Madame Clotilde LAVISSE, 2^{ème} adjointe au maire, déléguée à la bibliothèque municipale, qui ne peut être présente ce soir du fait d'un déplacement professionnel et précise que Madame Marie-Pierre LEPINAY, agent d'accueil à la bibliothèque, est présente ce soir et assiste au conseil afin de présenter au Conseil le projet de réaménagement de la bibliothèque, qui constitue le point principal de l'ordre du jour de la séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la situation du salon de coiffure situé 9 rue Auguste Brizeux avait été évoquée lors d'une précédente séance et rappelle que la coiffeuse avait été associée aux réflexions concernant le réaménagement du centre-bourg en général et de l'îlot du CIAL en particulier : lors de réunions, il lui avait notamment été proposé des locaux provisoires, le temps d'éventuels travaux, le déménagement et l'aménagement de ces locaux devant se faire à la charge de la commune.

Madame le Maire regrette d'avoir appris la fermeture du salon de coiffure au lendemain de la dernière séance du conseil municipal, sans avoir été prévenue en amont par

la coiffeuse et souligne qu'il est dommage de ne pas avoir pu discuter avec elle au préalable. Elle ajoute qu'il est évidemment dommage que cette fermeture intervienne alors que l'opération de revitalisation du centre-bourg est en cours et souligne que personne ne s'attendait à la fermeture précipitée de ce commerce. Madame le Maire espère que les nouveaux espaces qui verront le jour après les travaux donneront envie à de nouveaux commerçants de s'installer sur la commune.

Madame le Maire informe le Conseil que des actes de vandalisme et d'incivilités ont été constatés récemment sur la commune : la buvette du club de football a été fracturée, heureusement sans préjudice, puisque rien n'était stocké dans ce local. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et des travaux de réparation vont être engagés.

Madame le Maire souligne qu'on entre actuellement dans la période où des traitements phytosanitaires sont appliqués dans les jardins ou les champs. Madame le Maire indique qu'un rappel a été publié, dans la dernière gazette, concernant les règles régissant l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers.

Madame le Maire indique que des signalements ont été reçus concernant des zones ayant reçu des traitements phytosanitaires malgré des interdictions réglementaires. Madame le Maire rappelle qu'il est important de signaler ces faits aux autorités compétentes, dont notamment Lorient Agglomération (qui a repris les compétences du Syndicat du Bassin du Scorff sur ce sujet), afin qu'une suite puisse être donnée.

Madame le Maire informe le Conseil qu'un questionnaire concernant la revitalisation du bourg sera distribué avec la prochaine gazette communale, directement dans les boîtes aux lettres des habitants : cela permettra de toucher le maximum de population, afin d'avoir la concertation la plus large possible.

Madame le Maire informe le Conseil que des propositions ont été reçues, de la part du Conseil Régional de Bretagne, dans le cadre de la Breizh Cop, invitant notamment les communes à se positionner concernant le sujet du développement durable. Madame le Maire propose que ce point soit abordé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du conseil :

1°) Travaux de réaménagement de la bibliothèque

Madame le Maire rappelle que le bâtiment actuel de la bibliothèque d'Arzano a été construit il y a près de 20 ans : les aménagements intérieurs ne sont plus adaptés aux nouveaux usages des bibliothèques et nécessitent d'être revus. Dans un premier temps, le projet de réaménagement a été construit de manière participative, au travers d'ateliers avec les bénévoles, la population, organisés par la bibliothécaire et l'élue référente, pour définir les priorités d'après les attentes de la population.

Après lancement d'une consultation, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Martine HARLE, Designer, et Mathilde YENCE, Architecte, qui avaient précédemment

travaillé sur le réaménagement de la mairie. Un audit énergétique du bâtiment a également été lancé, confié au bureau d'études BECOME 29, afin de déterminer les sources potentielles d'économies qui pourraient être exploitées à l'occasion de ces travaux.

La réalisation de ces travaux peut faire l'objet de financement de la part de la DRAC, de Quimperlé Communauté (au titre du Plan de la Lecture Publique et du Fonds de Concours économie d'énergie), du Conseil Départemental et du FSIL.

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réaménagement de la bibliothèque, ainsi que le plan de financement suivant :

Travaux de réaménagement			
Dépenses		Recettes	
Travaux réaménagement	95 000 €	DRAC	67 500 €
Travaux performance énergétique	50 000 €	Fonds Concours éco. Energie	10 000 €
Maîtrise d'œuvre	17 500 €	Plan Lecture Publique	2 500 €
		DSIL	50 000 €
		Autofinancement	32 500 €
Total :	162 500 €	Total :	162 500 €

Mobilier			
Dépenses		Recettes	
Mobilier	25 000 €	DRAC	15 000 €
		Conseil Départemental	5 000 €
		Autofinancement	5 000 €
Total :	25 000 €	Total :	25 000 €

Matériel informatique, audio et vidéo			
Dépenses		Recettes	
Matériel informatique	5 500 €	DRAC	5 400 €
Matériel audio / vidéo	3 500 €	Plan Lecture Publique	1 800 €
		Autofinancement	1 800 €
Total :	9 000 €	Total :	9 000 €

Développement des nouveaux usages / accessibilité			
Dépenses		Recettes	
Livres gros caractères	750 €	DRAC	750 €
Jeux de société	500 €	Conseil Départemental	150 €
		Autofinancement	350 €
Total :	1 250 €	Total :	1 250 €

Total général et récapitulatif			
Dépenses		Recettes	
Travaux	162 500 €	Subventions	158 100 €
Mobilier	25 000 €	Autofinancement	39 650 €
Informatique / audio / vidéo	9 000 €		
Nouveaux usages / accessibilité	1 250 €		
Total :	197 750 €	Total :	197 750 €

Madame le Maire remercie chaleureusement Clotilde LAVISSE, adjointe en charge du dossier, Marie-Pierre LEPINAY, agent d'accueil à la bibliothèque, Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le travail effectué sur ce dossier. Madame le Maire précise que ce dossier nécessite de travailler avec de nombreux partenaires et qu'il y a beaucoup de dossiers administratifs, notamment pour les demandes de subventions, à présenter. Madame le Maire invite Madame Marie-Pierre LEPINAY à présenter en détail les différents éléments du projet.

Madame Marie-Pierre LEPINAY rappelle qu'elle a été recrutée en février 2018 et qu'à l'époque l'objectif de la commune était de n'effectuer qu'un réaménagement du mobilier présent dans la bibliothèque, nécessaire pour l'adapter aux nouveaux usages des bibliothèques. Cependant, au cours de l'étude, il est apparu qu'il était nécessaire d'envisager le bâti dans son ensemble, pour aboutir à un projet cohérent.

Un processus participatif de type « Biblioremix » a été mis en place, afin d'associer les usagers et les non usagers et recenser les demandes, l'important étant de trouver le moyen de faire vivre la bibliothèque. Des ateliers, associant une trentaine de citoyens, ont été organisés, avec l'appui de la Bibliothèque Départementale du Finistère, du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) ainsi que de Quimperlé Communauté, qui ont permis de faire un diagnostic de l'existant et de recueillir les idées des usagers.

Madame le Maire rappelle que la municipalité n'avait pas souhaité, dans un premier temps, intégrer le projet de la bibliothèque dans le programme global de revitalisation du bourg, mais que l'arrivée de Madame Marie-Pierre LEPINAY a permis d'avoir un regard neuf sur cet équipement. Toutefois, ce projet de travaux de réaménagement de la bibliothèque est en cohérence avec le projet global de revitalisation du centre-bourg, notamment au vu du constat que depuis la création de la bibliothèque, en 1998, aucun travaux n'y avaient été effectués, alors que la structure du bâtiment commence à accuser son âge, présentant notamment des problèmes d'étanchéité et d'isolation.

De plus, dans le cadre du Plan de la Lecture Publique, porté par Quimperlé Communauté, il est possible de bénéficier de taux de subventions importants. Madame le Maire précise que la plupart des bibliothèques de Quimperlé Communauté (14 bibliothèques sur les 16 communes) ont profité de ces taux de subventions intéressants pour réaliser des travaux. Madame Marie-Pierre LEPINAY précise que, dans le cadre du réseau intercommunal des bibliothèques, avec la carte unique d'abonnement, il est nécessaire d'avoir un équipement attractif, sous peine de voir les usagers locaux se tourner vers d'autres bibliothèques.

Madame Marie-Pierre LEPINAY indique que les bibliothèques sont actuellement conçues comme des « tiers lieux » et qu'il est nécessaire de réfléchir à leur aménagement de manière à faire en sorte que les utilisateurs s'y sentent comme chez eux. Actuellement, la bibliothèque est cloisonnée et encombrée, ce à quoi il faudrait remédier. Dans cette optique, le CAUE a souligné la beauté du cadre où est implantée la bibliothèque et notamment la vue sur l'extérieur, qu'il conviendrait de mettre en valeur.

Il est notamment prévu dans le projet de réaménagement de créer de nouveaux espaces dans le bâtiment. Pour améliorer la convivialité, un espace « salon » sera créé. De même, un meuble multifonction, pouvant notamment faire office de coin cuisine, sera installé : l'idée pour cet élément vient des réunions de bénévoles, qui comportent un moment de convivialité, autour d'un repas ou d'un gâteau. Ce coin cuisine permettra de capitaliser sur cette thématique et de la valoriser. Il est également projeté d'installer, sur demande de la population lors des ateliers, une « cabane de lecture ».

Madame le Maire précise que la thématique de la cuisine, pour la bibliothèque, permettra d'être complémentaire du travail qui est déjà réalisé au niveau de la cantine municipale, par Fabrice RICHARD et Nathalie GRONDIN, sur le thème du « bien manger ».

Madame Marie-Pierre LEPINAY précise que les thématiques actuellement retenues, pour la bibliothèque d'Arzano, sont liées à la nature, la nourriture et la cuisine. Il s'agira de développer la convivialité autour de ces thèmes et de faire de la bibliothèque un lieu où venir et échanger. Madame le Maire précise que la DRAC et la Bibliothèque du Finistère sont tout à fait favorables à ce projet, car il s'agit d'intégrer les livres et les autres pratiques culturelles dans la vie courante.

Madame Marie-Pierre LEPINAY indique que l'objectif est de faire venir à la bibliothèque des publics qui ne viennent pas d'habitude. Il est donc important de laisser les usagers s'exprimer et proposer des thèmes pour la bibliothèque et d'avoir la possibilité de mener des actions qui y sont liées. Il s'agira, ensuite, de faire vivre la bibliothèque au travers de ces activités.

Madame Marie-Pierre LEPINAY précise que le projet de réaménagement de la bibliothèque prévoit des espaces modulables pour le lieu : il est notamment prévu une configuration « agora », en poussant les meubles, ce qui permettra d'avoir un espace suffisant pour proposer des conférences, ou des projections.

Madame Nathalie CLAVIER indique qu'elle trouve le projet surprenant et enthousiasmant, notamment sur la possibilité de voir la culture au sens large. Madame Marie-Christine GRANGER approuve l'idée de vouloir attirer un public autre que celui habituel de la bibliothèque.

Madame Marie-Pierre LEPINAY ajoute que le projet de réaménagement prend en compte les problématiques d'accessibilité, en prévoyant notamment un mobilier plutôt bas, d'une hauteur maximum de 1,5 mètres. Cela permettra également d'avoir un champ de

vision au-dessus des rayonnages et ainsi d'avoir l'impression d'un espace plus dégagé, qui sera aussi également de ce fait plus lumineux.

Madame Nathalie CLAVIER demande s'il est prévu de garder le même nombre d'ouvrages que celui actuellement présent dans la bibliothèque. Madame Marie-Pierre LEPINAY répond que la bibliothèque municipale détient actuellement un nombre d'ouvrage 2 fois supérieur aux préconisations de la Bibliothèque du Finistère, au vu de la taille de l'équipement. Il sera donc nécessaire de continuer les opérations de désherbage de la collection, afin de revenir dans l'ordre de grandeur préconisé. Madame Marie-Pierre LEPINAY indique qu'il est constaté, dans les bibliothèques existantes, que moins il y a d'ouvrages, plus ceux-ci sont empruntés : on constate, actuellement, un taux de sortie des ouvrages de l'ordre de 7 %, ce qui est peu, alors qu'il conviendrait de viser un taux de 20 à 25%.

Madame le Maire ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'emmagasiner un nombre déraisonnable d'ouvrages, le but n'est pas d'avoir une collection exhaustive à Arzano : y a toujours le réseau intercommunal des bibliothèques qui permet d'avoir une complémentarité à l'échelle du territoire. La médiathèque de Quimperlé, par exemple, aura toujours forcément une plus grande collection que celle d'Arzano. Le réseau intercommunal des bibliothèques, les ressources numériques ainsi que les prêts par la Bibliothèque du Finistère permettent aux usagers de trouver les ouvrages qui les intéressent sur le territoire.

Madame le Maire indique également qu'il est constaté, à l'échelle de l'intercommunalité, que la fréquentation des bibliothèques change radicalement après les travaux.

Madame Marie-Pierre LEPINAY ajoute qu'il est prévu dans le projet la prise en compte des différents types de population. Des ateliers seront organisés, à destination des jeunes, le mercredi après-midi. Le travail avec l'EHPAD d'Arzano sera maintenu, voire renforcé. Pour les adolescents, il est prévu de mener des partenariats avec le foyer des jeunes de la commune.

Madame le Maire précise que pour déterminer les travaux à mener, notamment la partie liée aux économies d'énergies, un audit énergétique a été réalisé. 3 scénarios ont été proposés par le bureau d'études, correspondant aux objectifs minimum, à un objectif « normal » ou à un objectif d'économies maximum. Le scénario maximum a été retenu, car il permet de garantir les coûts de fonctionnement minimum pour l'avenir.

Madame Marie AUFFRED demande quel sera le fonctionnement pendant les travaux. Madame Marie-Pierre LEPINAY précise que la bibliothèque devra sans doute être fermée le temps des travaux. Madame le Maire ajoute qu'il ne sera pas possible de phaser les travaux pour permettre une ouverture, même en mode dégradé, de la bibliothèque : en effet, au vu de l'ampleur des travaux prévus, qui nécessitent notamment le remplacement du plafond et du chauffage, il sera nécessaire de tout déménager pendant la durée du chantier.

Monsieur Stéphane DANIEL revient sur le plan de financement et demande si la commune a une certitude concernant l'attribution du DSIL. Madame le Maire répond que la

demande de subvention sera effectuée mais qu'on ne peut pas présumer de la réponse de la Préfecture du Finistère. Madame le Maire précise qu'il reste possible de faire des ajustements en fonction des réponses qui seront reçues, suite aux demandes de subvention et indique qu'il n'est pas question de dépasser, pour ce projet, 40 000 € d'autofinancement par la commune. Le plan de financement pourra éventuellement être amendé à l'avenir, en fonction des réponses et des discussions avec les partenaires : par exemple, s'il n'y avait pas de DSIL attribué pour ce projet, la commune verrait avec d'autres partenaires pour d'autres subventions ou reverrait les travaux pour en diminuer les coûts.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de travaux de réaménagement de la bibliothèque ;

VALIDE l'Avant-Projet Définitif des travaux de réaménagement de la bibliothèque ;

VALIDE le plan de financement proposé ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme qui serait nécessaire à la réalisation de ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires suivants :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne ;
- L'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- Le Conseil Départemental ;
- Quimperlé Communauté, au titre du fonds de concours « Economies d'Energies » et du Plan de Développement de la Lecture Publique.

Vote : 14 voix pour

2°) Admission de sommes en non-valeur

Madame le Maire explique que la Trésorerie de Quimperlé a transmis des états concernant des créances irrécouvrables.

Il s'agit, pour la commune, d'un total de 2 créances, datant de l'exercice 2017, pour un montant total de 191,74 € €, que la Trésorerie n'a pu recouvrer, concernant des factures d'eau et d'assainissement.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 191,74 € sur le budget principal de la commune, selon l'état n°3587020231 transmis par la Trésorerie de Quimperlé, à l'article 6541 ;

Vote : 14 voix pour

3°) Modification des statuts de Quimperlé Communauté : transfert de la compétence "actions en faveur des personnes âgées" au CIAS de Quimperlé Communauté

Madame le Maire rappelle qu'au titre de sa compétence « politique sociale, humanitaire et de solidarité d'intérêt communautaire », Quimperlé communauté soutient les actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

À ce titre, elle soutient l'organisation du transport des centres d'accueil de jour pour les personnes désorientées de Ti Ma Bro – Kerien et de Ti An Heol localisé à l'EHPAD Tal Ar Mor de Moëlan-sur-Mer, en leur versant une subvention leur permettant d'alléger le coût du transport pour les personnes accueillies.

Afin de conforter ses politiques dans ce domaine, il est proposé de transférer le budget de ces actions au CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination - du CIAS de Quimperlé communauté. Le CIAS exerce son activité dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La modification des statuts de Quimperlé Communauté serait la suivante :

2-3- Compétences facultatives

~~g) Actions en faveur des personnes âgées et handicapées :~~

~~le soutien à l'organisation du transport des centres d'accueil de jour pour personnes désorientées.~~

Conformément aux dispositions légales, les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le transfert de la compétence « actions en faveur des personnes âgées » au CIAS de Quimperlé Communauté.

Vote : 14 voix pour

4) Questions diverses

a) Services Techniques

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur Jacky GRONDIN, qui effectuait un remplacement aux services techniques depuis maintenant un an, finira son contrat à la fin de la semaine.

La commune cherche actuellement une personne pour assurer un complément de mission, afin d'aider au fleurissement du bourg, pendant tout le mois de mai.

Le conseil est clos à 21h25.